



Republique Française

COMMUNE D'OFFENDORF

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OFFENDORF

- Vu les articles du Code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions du Code de la route,
Vu la demande présentée par TREGNAGO Sandy de la société ORANGE, située 49 Avenue de Belgique 68316 ILLZACH, en date du 12 mars 2024,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, de prescrire toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques à l'intérieur de l'agglomération,

ARRETE

- Article 1 :** En raison de travaux de réalisation de conduite multiple, Rue du Maréchal Leclerc, du 14 avril au 17 avril 2024.
- Article 2 :** Le stationnement sera interdit dans la zone des travaux, la chaussée sera rétrécie ponctuellement, et les piétons devront emprunter le trottoir d'en face.
- Article 3 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par la société ORANGE.
- Article 4 :** Ampliation du présent arrêté à :
- M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de Drusenheim
 - Chef de section des sapeurs-pompiers
 - SDIS
 - TREGNAGO Sandy de la société ORANGE
 - Registre des arrêtés

Fait à Offendorf, le 12 mars 2024

Denis HOMMEL
Maire

